

Prêt travaux agrandissement



Action Logement propose un prêt à l'attention des salariés du privé pour la réalisation de projet d'extension, de surélévation ou de création de nouvelle surface habitable.

Propriétaire occupant

Fondations

Murs

Accessibilité

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ACTION LOGEMENT

ADIL Martinique

France Services

CCAS

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVBAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ARCAVS
MROS



Type de travaux

Les travaux d'agrandissement par addition,
Les travaux d'agrandissement par surélévation,
Mise en état d'habitabilité de locaux qui n'étaient pas destinés à l'habitation.



Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 20 000 € maximum,
avec un taux de 0,5 % (hors assurance facultative).

Remboursable sur 25 ans maximum (durée préconisée 15 ans)



En complément

Accédez dès à présent aux aides financières cumulables, disponibles à la rubrique "Dispositifs cumulables".

Pièces justificatives

Liens utiles

 Action Logement